



# POLITIQUE PROPOSÉE EN CE QUI CONCERNE L'ENRICHISSEMENT DES ALIMENTS

## QUESTIONS & RÉPONSES

### 1. Pourquoi Santé Canada révisé-t-il sa politique sur l'enrichissement des aliments?

Certains milieux ont affirmé que la politique et les pratiques actuelles d'enrichissement des aliments étaient trop restrictives et qu'elles limitaient la mise au point de nouveaux produits et l'accès de la population canadienne à des aliments enrichis disponibles dans d'autres pays. Face à ces commentaires, Santé Canada a décidé de se pencher sur les principes qui avaient guidé l'enrichissement des aliments par le passé, d'appliquer de nouvelles données scientifiques et d'élaborer la nouvelle politique proposée.

Dans cette politique, certaines des pratiques d'enrichissement actuelles sont conservées, comme la restitution des vitamines et des minéraux perdus au cours de la transformation et la résolution ou la prévention des problèmes nutritionnels importants du point de vue de la santé publique.

### 2. Quels avantages obtient-on en permettant un enrichissement accru des aliments?

La nouvelle politique revêt un certain nombre d'avantages pour la population canadienne. L'on peut prévoir que l'enrichissement des produits par les fabricants (selon les limites sécuritaires fixées par Santé Canada) aura pour effet d'accroître les éléments nutritifs présents dans l'approvisionnement alimentaire. Les Canadiens pourraient profiter de la liberté de choisir parmi une gamme plus vaste et plus variée d'aliments enrichis, tout en sachant qu'ils sont protégés contre les risques pour la santé d'une consommation excessive d'un nutriment donné.

La politique proposée complète en outre la Stratégie de réglementation intelligente du gouvernement, car elle permet de mettre au point de nouveaux produits enrichis au Canada et de

réduire les écarts entre la réglementation du Canada et celle des États-Unis.

### 3. Y a-t-il des risques à permettre un enrichissement accru?

La protection de la santé des Canadiens est la toute première priorité de Santé Canada dans ses décisions quant à l'enrichissement des aliments, car il est effectivement possible de consommer certains nutriments en trop grande quantité. La politique proposée fixerait donc des limites précises quant aux nutriments qui peuvent être ajoutés aux aliments, à la quantité d'une vitamine ou d'un minéral qui peut être ajoutée et aux aliments qui peuvent être enrichis à la discrétion des fabricants.

### 4. Santé Canada prône-t-il ces nouvelles mesures sur l'enrichissement des aliments en raison de lacunes dans notre alimentation?

Non. Sauf quelques rares exceptions, l'approvisionnement alimentaire canadien est très bon, et il offre à l'année une grande variété d'aliments sains et salubres.

En plus d'être abondant, notre approvisionnement alimentaire est nutritif, en partie parce que Santé Canada a adopté, par le passé, des programmes d'enrichissement obligatoire afin de protéger la santé des Canadiens lorsque des carences ont été relevées. L'enrichissement obligatoire du lait au moyen de vitamine D, qui a pour ainsi dire enrayeré le rachitisme, une maladie de carence frappant les enfants, dans les années 70, est un exemple de l'effet bénéfique qu'a eu l'enrichissement des aliments sur la qualité nutritionnelle de l'approvisionnement alimentaire canadien. Plus récemment, l'enrichissement de la farine au moyen d'acide folique a contribué à abaisser



# POLITIQUE PROPOSÉE EN CE QUI CONCERNE L'ENRICHISSEMENT DES ALIMENTS

## QUESTIONS & RÉPONSES

l'incidence des malformations congénitales. Depuis plus de 50 ans, l'enrichissement obligatoire s'avère une intervention efficace en santé publique.

### 5. Pourquoi l'approche du Canada en matière d'enrichissement facultatif des aliments est-elle différente de celle d'autres pays?

À l'échelle internationale, la Commission du Codex Alimentarius du programme mixte de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et de l'Organisation mondiale de la santé a établi des principes généraux sur l'adjonction de vitamines et de minéraux aux aliments. Toutefois, chaque pays détermine sa propre politique ou son propre règlement. Par conséquent, les approches en matière d'enrichissement des aliments varient beaucoup dans les différents pays du monde.

L'approche scientifique adoptée par Santé Canada a abouti à ce que l'on pourrait considérer comme une approche typiquement canadienne. Par exemple, les limites que nous proposons pour l'enrichissement facultatif sont plus strictes que celles des États-Unis, mais plus souples que celles de certains pays européens. Il est à noter également que l'approche américaine n'a pas été mise à jour depuis plus de 25 ans.

### 6. Comment enrichit-on les aliments? Leur ajoute-t-on des éléments nutritifs ou les modifie-t-on d'une autre façon pour accroître leur teneur en vitamines et en minéraux?

En général, on enrichit les aliments en ajoutant directement des vitamines et des minéraux nutritifs sous des

formes purifiées acceptables. Les formes acceptables de ces vitamines et de ces minéraux nutritifs peuvent être créées artificiellement ou dérivées de produits d'origine naturelle. L'adjonction de certains éléments nutritifs peut modifier le goût ou la couleur de l'aliment, mais elle n'a aucun autre effet sur la composition de l'aliment.

### 7. Qu'entend-on par « enrichissement facultatif réglementé »?

Une partie de l'enrichissement, comme l'adjonction de vitamine D au lait et d'acide folique à la farine, est exigée par le gouvernement parce qu'elle est nécessaire à la santé publique. On parle alors d'enrichissement obligatoire. De son côté, l'enrichissement facultatif réglementé des aliments (selon les limites fixées par Santé Canada) se fait à la « discrétion » du fabricant dans le but de répondre à une demande du marché ou de tenter d'ouvrir de nouveaux marchés pour ses produits.

### 8. Les fabricants pourraient-ils décider des éléments nutritifs qu'ils pourraient ajouter à un aliment en vertu de la politique d'enrichissement facultatif réglementé?

Oui, à condition de respecter le règlement qui sera adopté et qui limitera les aliments pouvant être enrichis ainsi que le type et la quantité de vitamines et de minéraux pouvant être ajoutés.

### 9. Est-ce à dire que tous les aliments seraient bientôt enrichis?

Non, pas du tout. Certains aliments de base et aliments normalisés présents dans notre approvisionnement alimentaire seraient exclus de l'enrichissement facultatif réglementé pour protéger la



# POLITIQUE PROPOSÉE EN CE QUI CONCERNE L'ENRICHISSEMENT DES ALIMENTS

## QUESTIONS & RÉPONSES

population contre une consommation excessive de nutriments. Parmi ces aliments, on compte notamment la farine, le pain, les pâtes, le riz, le lait, le beurre, le sucre et le sel. Les fruits et les légumes frais, les œufs, les noix, la viande fraîche, le poisson et la volaille sont aussi exclus de l'enrichissement facultatif parce qu'ils sont déjà naturellement de bonnes sources d'un ou de plusieurs éléments nutritifs. De plus, les consommateurs ont manifesté le désir qu'un éventail de produits alimentaires non enrichis soit maintenu, notamment parmi les aliments qui sont déjà bons pour la santé. Nos collègues américains, qui travaillent dans un marché établi où les règles relatives à l'enrichissement des aliments sont plus souples, nous indiquent également que les fabricants n'enrichissent pas tous leurs produits, même s'ils sont autorisés à le faire.

### **10. Mais cela ne signifie-t-il pas que les aliments vides pourraient être enrichis et commercialisés en tant qu'aliments nutritifs?**

L'étiquette de tout aliment faisant l'objet d'un enrichissement facultatif devrait afficher le nouveau tableau de la valeur nutritive indiquant non seulement certains nutriments comme les vitamines A et C, le calcium et le fer, mais aussi les calories, la quantité de gras saturés et trans, le cholestérol, le sodium, les glucides, les fibres, le sucre et les protéines pour une quantité déterminée de l'aliment. Cette mesure aidera les consommateurs à faire des choix alimentaires sains. (Pour plus d'information sur l'étiquetage nutritionnel, veuillez consulter le site [http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/onpp-bppn/labelling-etiquetage/index\\_f.html](http://www.hc-sc.gc.ca/hpfb-dgpsa/onpp-bppn/labelling-etiquetage/index_f.html)). Nos ateliers auprès de groupes de consultation ont indiqué que les consommateurs lisent les étiquettes et sont déjà très bien informés au sujet de la teneur en gras saturés et trans, en sucre et en sodium des

aliments et de leur étiquetage et qu'ils font leurs choix en conséquence. La politique proposée permettrait d'indiquer que ces aliments sont de « bonnes » ou d'« excellentes » sources de certains nutriments pourvu qu'ils satisfassent aux normes fixées par Santé Canada. Comme on l'a souligné, le tableau de la valeur nutritive doit toutefois être affiché également.

### **11. Le fait d'enrichir les aliments à haute teneur en gras ou en sucre (c'est-à-dire les aliments vides) n'entraînera-t-il pas une augmentation des problèmes d'obésité au Canada?**

Il est certain que Santé Canada se préoccupe du taux grandissant d'obésité dans notre pays, une réalité qui nous a amenés à nous pencher sur la façon dont les consommateurs réagiraient à l'enrichissement éventuel des aliments vides. Santé Canada a tenu, dans tout le pays, de nombreux ateliers auprès de groupes de consultation pour savoir, entre autres, si les Canadiens seraient davantage portés, dans l'éventualité où les fabricants se mettraient à enrichir des aliments vides, à choisir ces produits au détriment d'aliments sains.

Dans le cadre de ces consultations, nous avons appris que les Canadiens sont peu susceptibles de choisir des aliments ayant une faible valeur nutritive plutôt que des aliments sains uniquement parce que les premiers ont été enrichis. De plus, rien n'indique que les Canadiens consommeraient davantage d'aliments vides si ceux-ci étaient enrichis; par exemple, les personnes qui consomment déjà de la crème glacée ou des boissons gazeuses ont affirmé qu'elles choisiraient peut-être le produit enrichi équivalent si celui-ci était en tout point semblable, y compris pour ce qui est du goût et du prix, mais qu'elles n'en consommeraient pas davantage.



## POLITIQUE PROPOSÉE EN CE QUI CONCERNE L'ENRICHISSEMENT DES ALIMENTS

### QUESTIONS & RÉPONSES

Santé Canada surveillera activement les effets du nouveau règlement et les évaluera. Selon les nouvelles données qui pourraient ressortir, les règles sur les nutriments pouvant être ajoutés aux aliments, sur leurs niveaux d'adjonction et sur les vecteurs d'enrichissement pourraient être modifiées.

#### **12. Lorsque Santé Canada dit qu'un produit peut être identifié comme « bonne » ou une « excellente » source d'un nutriment donné, qu'est-ce que cela signifie au juste?**

Ces allégations peuvent être employées pour tout produit dont la teneur en une vitamine ou un nutriment donné est suffisante pour satisfaire aux conditions qui les régissent. Par exemple, si la quantité totale du nutriment dans l'aliment constitue au moins 10 % de la valeur quotidienne (cette quantité serait indiquée dans le tableau de la valeur nutritive), le fabricant serait autorisé à employer l'allégation « bonne source » pour cet aliment. Par ailleurs, si la quantité totale du nutriment dans l'aliment constitue au moins 20 % de la valeur quotidienne, l'allégation « excellente source » serait alors autorisée.

#### **13. Comment Santé Canada s'assurera-t-il que les produits renferment la quantité de nutriments alléguée?**

La politique proposée exige que les fabricants établissent des procédures permettant de vérifier la teneur en vitamines et en minéraux de leurs produits. À cette fin, la politique demande aux fabricants de procéder à des tests pour déterminer :

- l'uniformité de la distribution de la vitamine ou du minéral dans l'aliment;
- la stabilité de la vitamine ou du minéral dans l'aliment;
- le surtitrage minimal requis pour maintenir la concentration de la vitamine ou du minéral dans l'aliment pendant toute sa durée de conservation;
- dans le cas des aliments dont la durée de conservation dépasse 90 jours, la date après laquelle le fabricant déconseille de consommer l'aliment parce que les teneurs en vitamines et en minéraux déclarées risquent d'être inférieures. Cette date doit figurer sur l'étiquette.

Les fabricants et les importateurs auraient également l'obligation de tenir des dossiers au sujet des tests menés à des fins d'inspection.

#### **14. On parle ici de « politique proposée ». Quelles sont les prochaines étapes à franchir pour que cette politique devienne « officielle »?**

Santé Canada rédigera des propositions de modifications réglementaires afin de mettre la politique en œuvre. Celles-ci seront publiées dans la partie I de la Gazette du Canada, afin de recueillir les commentaires des intervenants. Tous ces commentaires seront pris en compte, comme c'est le cas depuis le début du processus, et des modifications réglementaires finales seront mises au point, à la suite d'une évaluation des réactions, en vue de leur publication dans la partie II de la Gazette du Canada.

Pour en savoir plus long sur l'enrichissement des aliments, veuillez consulter le site [http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/ns-sc/ne-en/nq-qn/f\\_valeur\\_nutritionnelle.html](http://www.hc-sc.gc.ca/food-aliment/ns-sc/ne-en/nq-qn/f_valeur_nutritionnelle.html)